

Adoptions internationales : statistiques et prévisions 2010-2011

Edito

Le nombre des adoptions réalisées par la France en 2010 est de 3504 adoptions contre 3017 en 2009 soit une augmentation de 14 %. Hors Haïti cette augmentation est de 7%.

p 1-2	Pays d'origine des enfants adoptés
p 2	Acteurs de l'adoption internationale
p 3-4	Nombre de visas pour adoption par départements
p 5	Age des enfants adoptés
p 5	Perspectives pour 2011
p 5	Le service de l'Adoption internationale (SAI)
p 6	A noter

Pays d'origine des enfants adoptés

Les statistiques de l'année 2010 sont marquées par :

- une **forte augmentation** des adoptions réalisées en **Haïti** : 992 adoptions en 2010 contre 653 en 2009. A noter que 25 visas ayant été délivrés en décembre 2009, alors que les enfants se trouvaient toujours en Haïti au moment du séisme survenu le 12 janvier, ce sont au total plus de 1000 enfants qui ont été accueillis par leurs familles en France. Haïti est toujours le premier pays des enfants adoptés par des familles françaises.

- Une **forte augmentation** des adoptions au **Vietnam** : 469 adoptions en 2010 contre 308 adoptions en 2009. Le Vietnam est ainsi passé du 3^e rang au 2^e rang des pays d'origine des enfants adoptés,

- Une **forte augmentation** des adoptions réalisées en **Colombie** : 369 adoptions réalisées en 2010 contre 241 adoptions en 2009. La Colombie est ainsi passée du 5^e rang au 3^e rang des pays d'origine des enfants adoptés,

- Une **légère augmentation** des adoptions en **Russie** : 301 adoptions en 2010 contre 288 en 2009. La Russie est passée du 4^e rang au 5^e rang des pays d'origine des enfants adoptés,

- Une **baisse sensible** des adoptions réalisées en **Ethiopie** : 352 adoptions en 2010 contre 445 en 2009. L'Ethiopie est ainsi passé du 2^e rang au 4^e rang des pays d'origine des enfants adoptés. Ceci peut s'expliquer par un changement des procédures locales avec, depuis le mois de mai, l'obligation pour les parents adoptifs de comparaître devant le juge alors qu'auparavant ils pouvaient se faire représenter. Ceci a eu un effet de ralentissement sur un nombre important de dossiers.

- Une **baisse sensible** du nombre des adoptions réalisées au **Mali** : 70 adoptions en 2010 contre 117 en 2009. Le Mali est ainsi passé du 6^e rang au 8^e rang des pays d'origine des enfants adoptés.

Pays d'origine

2010		
HAÏTI	992	
VIETNAM	469	
COLOMBIE	369	
ETHIOPIE	352	
RUSSIE	301	
CHINE	100	
COTE D'IVOIRE	75	
MALI	71	
UKRAINE	59	
CAMEROUN	56	
DJIBOUTI	52	
LETTONIE	47	
KAZAKHSTAN	46	
R.D.C.	41	
MADAGASCAR	37	
BURKINA FASO	35	
TUNISIE	34	
THAÏLANDE	30	
POLOGNE	26	
NIGERIA	23	
Somme	3215	92%
Somme autres pays	289	8%
Somme totale	3504	100%

Acteurs de l'adoption internationale

■ **L'Agence Française de l'Adoption (AFA)** a réalisé 565 adoptions en 2010 contre 513 en 2009 soit une augmentation de 10 %. Cette augmentation essentiellement constatée en Colombie (256 adoptions réalisées en 2010 contre 170 en 2009) a permis de compenser la baisse importante enregistrée au Mali (70 adoptions en 2010 contre 116 en 2009) alors même que l'AFA exerce un véritable monopole puisqu'elle est le seul opérateur français accrédité.

En 2010, les adoptions réalisées par l'AFA ont représenté 16 % du nombre total des adoptions contre 17 % en 2009. Mais il est vrai que l'AFA ne réalise aucune adoption en Haïti.

■ De leur côté les **Organismes autorisés pour l'adoption (OAA)** ont également réalisé davantage d'adoptions en 2010 : 1499 contre 1317 en 2009. Cette présence forte des OAA s'est notamment manifestée au Vietnam où ils ont réalisé 353 adoptions en 2010 contre 197 en 2009 tandis que les résultats de l'AFA sont restés stables (88 adoptions en 2009 contre 89 en 2010). De même on remarque une augmentation sensible des adoptions des OAA en Colombie (113 adoptions en 2010 contre 71 en 2009) contribuant ainsi avec l'AFA au développement des adoptions dans ce pays. Cette situation s'explique aussi par les actions de coopération menées par le SAI dans ce pays souvent présenté comme exemplaire pour l'application de la Convention de La Haye.

■ Si l'on excepte la situation en Haïti où le nombre d'adoptions réalisées de manière individuelle est très important, on constate que le **nombre d'adoptions individuelles** pour les autres pays est resté exactement le même en 2010 et en 2009 (738 adoptions).

Nombre de visas pour adoption par département

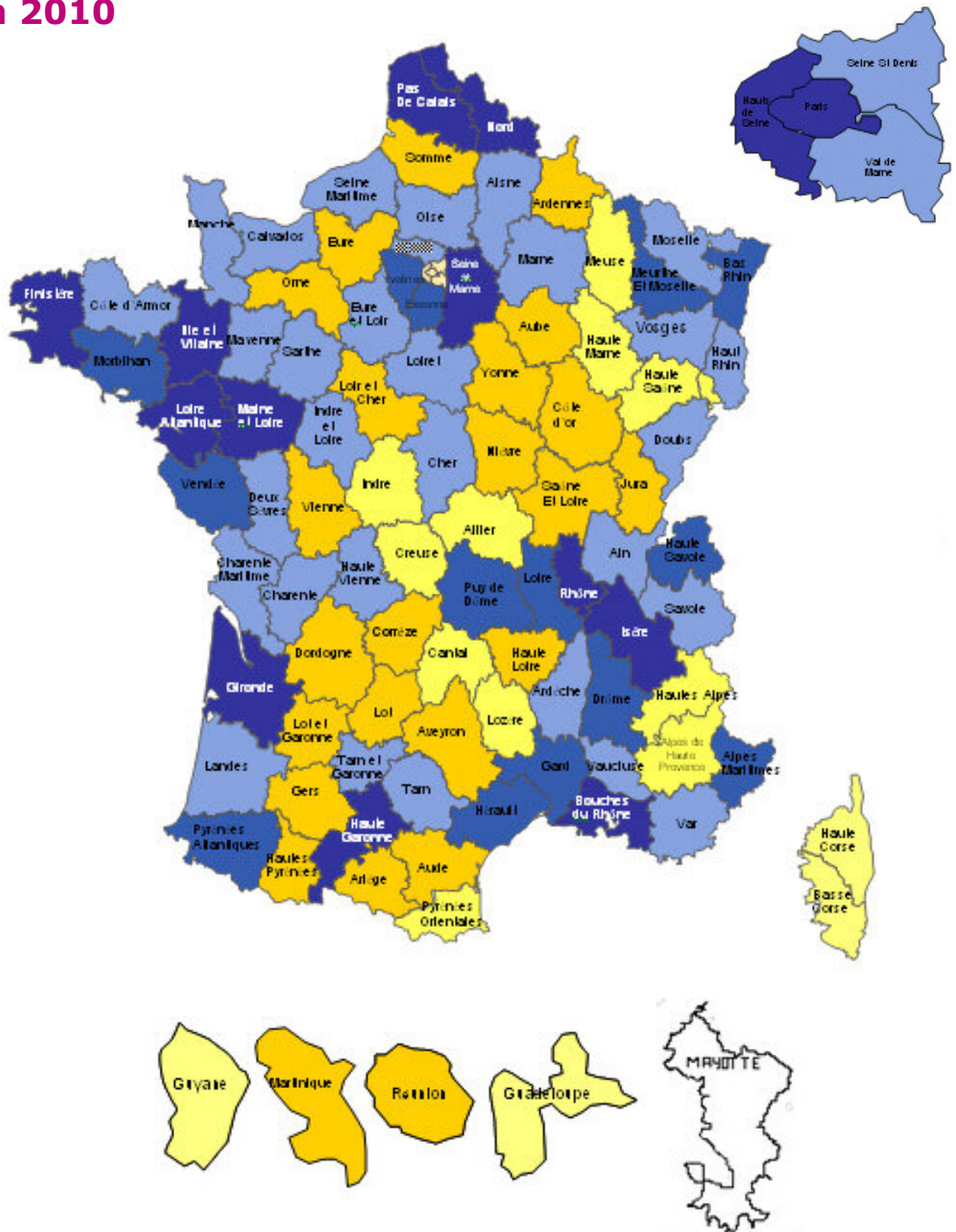
PARIS	192
LOIRE-ATLANTIQUE	145
RHONE	122
NORD	117
BOUCHES-DU-RHONE	106
HAUTS-DE-SEINE	101
FINISTERE	92
HAUTE-GARONNE	87
ILLE-ET-VILAINE	85
ISERE	75
GIRONDE	68
SEINE-ET-MARNE	68
MAINE-ET-LOIRE	66
PAS-DE-CALAIS	62
MORBIHAN	58
VENDEE	55
YVELINES	55
HERAULT	53
BAS RHIN	52
ESSONNE	51
HAUTE-SAVOIE	49
PYRENEES-ATL.	49
DROME	48
ALPES MARITIMES	45
PUY-DE-DOME	45
MEURTHE-ET-MOSELLE	44
LOIRE	43
GARD	42
SARTHE	40
VAL-DE-MARNE	40
VAR	40
INDRE-ET-LOIRE	39
DEUX-SEVRES	38
VAL-D'OISE	36
MARNE	34
COTES D'ARMOR	33
MOSELLE	33
LOIRET	32
AIN	30
HAUT-RHIN	30
CALVADOS	29
CHARENTE	29
CHARENTE-MARITIME	29
EURE-ET-LOIR	29
DOUBS	28
ETRANGER	27
HAUTE-VIENNE	27
OISE	27
SEINE-MARITIME	27

SEINE-SAINT-DENIS	27
ARDECHE	25
CHER	25
LANDES	25
TARN	25
VAUCLUSE	25
VOSGES	25
AISNE	23
MAYENNE	23
TARN-ET-GARONNE	23
MANCHE	21
SAVOIE	21
AVEYRON	20
DORDOGNE	20
LOIR-ET-CHER	20
LOT	20
AUDE	19
HAUTES-PYRENEES	17
VIENNE	17
COTE-D'OR	16
EURE	16
LOT-ET-GARONNE	16
REUNION	16
JURA	15
ARDENNES	14
HAUTE-LOIRE	14
SAONE-ET-LOIRE	14
ARIEGE	13
YONNE	13
ORNE	12
AUBE	11
CORREZE	11
GERS	11
MARTINIQUE	11
NIEVRE	11
SOMME	11
PYR.-ORIENTALES	10
ALLIER	9
HAUTE-SAONE	9
ALPES DE HTE PROV.	8
INDRE	8
MEUSE	8
GUADELOUPE	7
HAUTES-ALPES	7
LOZERE	7
CREUSE	5
GUYANE	5
HAUTE-MARNE	5
CANTAL	4

CORSE DU SUD	4
POLYNESIE FRANC.	4
HAUTE-CORSE	2
CORSE	1
NVELLE CALEDONIE	1
ST-PIERRE-ET-MIQU.	1
TERRITOIRE DE BELF.	1
Nombre total d'enfants adoptés	3 504



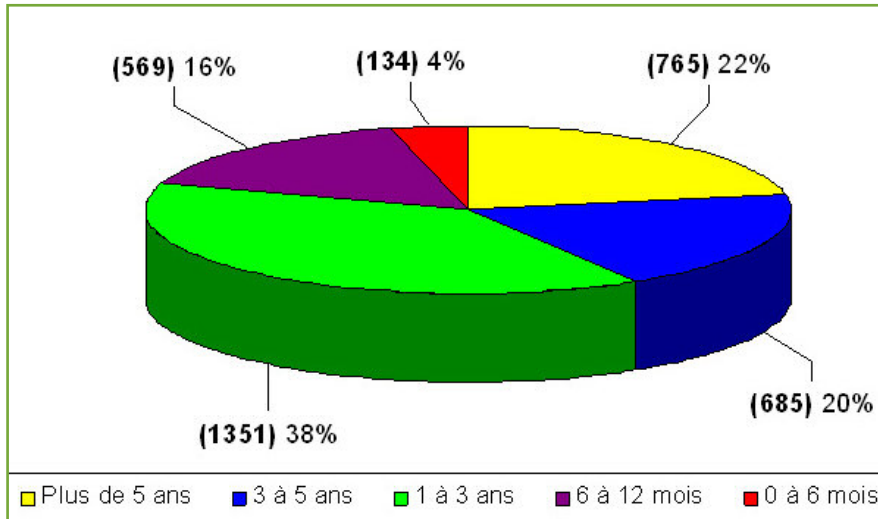
Nombre d'adoptions réalisées par les départements en 2010



- De 1 à 10 adoptions
- De 11 à 20 adoptions
- De 21 à 40 adoptions
- De 41 à 60 adoptions
- De 61 à 192 adoptions

Age des enfants adoptés

La forte augmentation des adoptions réalisées en Haïti et au Vietnam a eu un impact sur l'âge moyen des enfants adoptés. Les enfants adoptés en Haïti ont majoritairement entre 2 et 3 ans et ceux adoptés au Vietnam entre 6 mois et 2 ans. C'est ainsi qu'en 2010, 41 % des enfants avaient plus de 3 ans alors qu'en 2009 ils étaient 45 %.



2010 (3504 adoptions)

Perspectives pour 2011

L'augmentation du nombre des adoptions réalisées en 2010 s'explique notamment par les conséquences du séisme en Haïti (accélération des procédures engagées avant le séisme) mais aussi par les perspectives de la ratification par le Vietnam de la Convention de la Haye de 1993 qui ont conduit à une accélération des procédures dans ce pays.

A l'inverse, le gel des procédures décidé en Haïti après le séisme et la reprise des adoptions envisagée au Vietnam, au Kazakhstan dans un cadre La Haye, limité dans un premier temps aux seuls enfants à besoins spécifiques, aura pour effet inévitable une **contraction substantielle du nombre des adoptions en 2011**.

Le service de l'Adoption internationale (SAI)

Pour la France, l'Autorité Centrale pour l'Adoption internationale, prévue par la Convention de la Haye, est un service du ministère des Affaires étrangères et européennes, le Service de l'Adoption internationale.

Les missions du SAI :

- Veiller au respect des engagements souscrits par la France dans le cadre de la convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération internationale en matière d'adoption (CLH) ;
- Elaborer une stratégie de l'adoption internationale ;
- Assurer la régulation et le contrôle des opérateurs ;
- Exercer une mission d'expertise et de veille juridique ;
- Mettre en œuvre une véritable politique de communication.

Sa composition

Ce service est composé de 22 personnes issues des ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Famille et de la Justice. Il est dirigé par Jean-Paul MONCHAU, Ambassadeur chargé de l'Adoption internationale, nommé par le Président de la République en juin 2008.

Liens utiles

Retrouvez plus d'information concernant les adoptions internationales sur le site www.diplomatie.gouv.fr

Cliquez ici pour accéder à la page de [la newsletter du service de l'Adoption internationale](#).

Le Pôle *Relations avec les parlementaires* est à votre service

Aurélie Royet-Gounin

Responsable

aurelie.royet-gounin@diplomatie.gouv.fr

Sophie Busson

Responsable adjointe

sophie.busson@diplomatie.gouv.fr

Claire Simon,

Assistante

tél.: 01 43 17 59 02

claire.simon@diplomatie.gouv.fr